



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

Nature de la structure : Administration – service régional du MEDDTL
(Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement)

Territoire d'intervention : Région CENTRE

Domaines d'intervention :

- ♦ INFORMATION/SENSIBILISATION
- ♦ ACCOMPAGNEMENT
- ♦ ETUDES
- ♦ MAITRISE D'OUVRAGE
- ♦ FORMATION
- ♦ CONTROLE
- ♦ APPUI TECHNIQUE
- ♦ CONSEIL

Adresse	5, avenue Buffon BP 6407 45062 Orléans - Cédex 02	Téléphone	02 36 17 41 41
		Fax	02 36 17 41 01
		Site Internet	http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/

DIRECTEUR : Nicolas FORRAY

SERVICE BATIMENT LOGEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE :

Chef de service : Yves CLAIRON

Personnes « référents » Bâtiments Durables :

- ☛ **Pascale FESTOC**
Adjointe au Chef de département Habitat Construction en charge du pôle Bâtiments Durables.
Téléphone : 02 36 17 45 81 **Mail:** Pascale.Festoc@developpement-durable.gouv.fr
- ☛ **Nathalie BELLAT**
Responsable de l'unité Qualité Construction
Téléphone : 02 36 17 45 75 **Mail :** Nathalie.Bellat@developpement-durable.gouv.fr

MISSIONS GENERALES

Les missions de la DREAL suivent huit orientations stratégiques :

- ⇒ Structurer, développer et valoriser la connaissance et l'expertise sur les thématiques de la DREAL à toutes les échelles de territoire, y/c dans le cadre de l'évaluation et de la prospective.
- ⇒ Contribuer à l'aménagement durable du territoire régional et interrégional en promouvant une utilisation maîtrisée de l'espace, des ressources naturelles et de l'énergie.
- ⇒ Contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air par une action volontariste en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.
- ⇒ Renforcer la sécurité des personnes, des biens et des activités par le contrôle du respect de la réglementation, par la maîtrise et la réduction des risques naturels, environnementaux, technologiques et routiers et par la sensibilisation des acteurs et de la population.
- ⇒ Protéger et gérer de manière durable et innovante les ressources et le patrimoine naturels.
- ⇒ Promouvoir et soutenir le développement d'une offre de logements dignes et durables et coordonner la mise en œuvre du droit au logement effectif pour tous, en veillant à davantage de mixité sociale.
- ⇒ Développer des infrastructures de transport et promouvoir des modes de déplacement qui répondent aux besoins de la population et de l'activité économique dans une perspective du développement durable
- ⇒ Coordonner, animer les réseaux qui participent à la mise en œuvre des politiques des ministères chargées de l'EDDTL, du logement et

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

La DREAL Centre est un service issu de la fusion de trois structures initiales, la DIREN (Direction régionale de l'environnement), la DRE (Direction régionale de l'équipement) et la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

Sous l'autorité du Préfet de Région, le DREAL exerce des missions variées au travers 10 services :

✓ **Pilotage et Animation Régionale** (SPAR)

Il assure le pilotage des services relevant de l'EDDTL par la gestion des effectifs et des budgets, et le suivi de la performance via le contrôle de gestion.

✓ **Secrétariat Général** (SG)

Il gère les ressources humaines de la DREAL et coordonne la mise à disposition, le déploiement et le fonctionnement de tous les moyens logistiques et de communication.

✓ **Evaluation, Energie et Valorisation des Connaissances** (SEEVAC)

Il coordonne l'évaluation environnementale. Il met en œuvre les programmes d'actions dans le domaine de l'énergie, l'air et le climat. Il participe à la surveillance de la qualité de l'air, au développement des énergies renouvelables, à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique et au développement des ouvrages de transport de l'énergie. Il valorise la connaissance des services de la DREAL et des partenaires à travers des études et son centre documentaire.

✓ **Bâtiment, Logement et Aménagement durable** (SBLAD)

Il met en œuvre les politiques et les moyens du MEDDTL relatifs à la construction, au logement, à l'aménagement, à la planification et aux paysages. En application des normes et des mesures du Grenelle de l'environnement, il promeut une construction de qualité et un aménagement urbain rénové, en particulier à travers la ville durable et les éco-quartiers. Il traite les problématiques foncières et de consommation d'espace et s'assure de la préservation des paysages et des sites, notamment celui du Val de Loire. Il contribue à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité énergétique du parc immobilier de l'Etat sous l'autorité du Préfet de Région,

✓ **Environnement Industriel et Risques** (SEIR)

Il développe les politiques et les actions de prévention et de réduction des risques naturels, technologiques et sanitaires et pilote les unités territoriales.

✓ **Eau et Biodiversité** (SEB)

Il s'assure de la préservation de la biodiversité, des ressources en eau et des ressources minérales. Il suit l'état des milieux, le niveau des principales nappes d'eau souterraines, l'état des milieux aquatiques et la biodiversité terrestre. Il assure l'animation technique des services chargés de la protection des ressources naturelles dans les départements.

✓ **Déplacement, infrastructure et transport** (SDIT)

Il est en charge du portage des politiques de déplacements, de la sécurité routière, ainsi que du contrôle, de la régulation et du suivi de l'activité de transport routier, de la réglementation des véhicules et transport de matière dangereuses.

✓ **Loire et Bassin Loire Bretagne** (SLBLB)

Il assiste le Préfet de région, coordonnateur de l'action de l'Etat dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des risques d'inondation sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

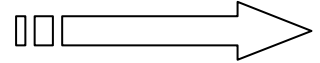
✓ **Hydrométrie et de la Précision des étiages et crues** (SHPEC)

Il exploite un réseau de plus de 300 stations automatiques télé transmissibles permettant un suivi de la pluviométrie et du débit de rivières en temps réel. Ceci permet la gestion des étiages et la prévision des crues sur le bassin de la Loire, du Cher et de l'Indre.

✓ **Unité Territoriales**

Elles assurent sur le terrain une partie des missions de la DREAL. Elles instruisent notamment les demandes d'autorisation d'exploiter et l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du secteur industriel.

Deux unités territoriales : Loiret pour les départements 45, 28 et 18 et Indre-et-Loire pour les départements du 36, 37 et 41.



MISSIONS SPECIFIQUES ENVIRONNEMENT / BATIMENT

- ⇒ Mise en œuvre du plan bâtiment Etat exemplaire.
- ⇒ Mise en œuvre des dispositifs relatifs à la qualité de la construction au niveau régional.
- ⇒ Une fonction d'animation des acteurs locaux et de promotion de la qualité de la construction concernant notamment :
 - la lutte contre l'effet de serre : mise en place des réglementations thermiques dans le neuf et l'existant, promotion d'opérations expérimentales et de démonstration (*promotion des énergies et matériaux renouvelables...*),
 - l'accessibilité aux personnes handicapées dans un objectif de continuité de la chaîne des déplacements : l'accessibilité du cadre bâti en particulier des bâtiments d'habitation et des établissements recevant du public,
 - sur la prévention des risques naturels et technologiques en particulier risques sismiques et de sécheresse en ce qui concerne spécialement les modes constructifs ainsi que la sinistralité,
 - sur la prévention des risques sanitaires (*amiante, plomb*) liés au bâtiment,
 - plus largement sur le développement durable, par la promotion de démarches globales.
- ⇒ Animation du réseau des référents QC en DDT dans le domaine de la qualité de la construction
- ⇒ Concertation et dialogue avec l'ensemble des partenaires professionnels (instances régionales : CAPEB, FFB, CCI, CMA
- ⇒ Actions d'informations de sensibilisation et de pédagogie auprès des professionnels du bâtiment (*en particulier des artisans*) sur les nouveaux textes réglementaires.
- ⇒ Pilotage d'études régionales
- ⇒ Une fonction de conseil et assistance aux maîtres d'ouvrages de bâtiments (autres ministères, collectivités locales, ou promoteurs privés ou publics de logement) ex : accessibilité du cadre bâti action territoriale auprès des maîtres d'ouvrages publics qui vont devoir adapter les ERP, la voirie, les espaces publics, les transports....
- ⇒ Une fonction régaliennne portant sur le contrôle de l'application de la réglementation technique (*CRC, ciblage des opérations contrôlées, communication sur les résultats des contrôles, définition d'une stratégie régionale de contrôle...*)